

Québec, le 14 octobre 2009

Lettre au Conseil d'administration
du Collège des médecins du Québec

**L'aide médicale active en fin de vie :
Médecins, OSEZ svp**

Ces jours-ci, vous débattrez du rapport de votre Groupe de travail en éthique clinique portant sur l'euthanasie. Au départ, nous apprécierions que vous le rendiez disponible sur Internet, car un tel rapport si riche sera des plus utiles pour les personnes, les groupes et les organismes intéressés.

Nous vous invitons aussi à vous dire favorables à la recommandation de votre Groupe de travail «L'euthanasie pourrait faire partie des soins appropriés dans certains cas particuliers». À près de 80%, sondage après sondage, année après année, la population est favorable à une aide médicale active pour mieux mourir, si librement voulue. Deux personnes sur trois, recevant des soins palliatifs, aimeraient également avoir cette opportunité au cas où... L'AFÉAS y est favorable. Les médecins spécialistes du Québec, à 75 %, sont aussi favorables à une aide médicale à mourir.

Afin que vous osiez, **voici certains impacts fort positifs** qui en découleront :

- diminution du nombre élevé des suicides chez les personnes âgées et très âgées, et chez les personnes avec des maladies dégénératives
- diminution du nombre des meurtres par compassion et des aides au suicide, toujours dramatiques et douloureux
- augmentation de la sérénité tant chez les *finissants* de la vie que chez les proches, les soignants et les établissements de santé et des services sociaux
- augmentation de la confiance dans la relation patient/médecin-équipe soignante
- en soins palliatifs, diminution des douleurs et des souffrances incontrôlables, souvent accompagnés d'une succession de situations humiliantes, dégradantes et indignes
- les *finissants* de la vie vivront plus longtemps et augmenteront leur qualité de vie
- le désir des aînés, soit celui de mourir chez soi, sera davantage possible.

Si vous osez, nous sommes confiants que vous le ferez avec un grand réalisme et avec une généreuse humanité, ce sera un immense pas sur la route de la dignité, de la sérénité, de la compassion et du libre-choix.

Vous faciliterez la mise sur pied d'une Table québécoise de concertation de même que l'intégration de l'aide médicale à mourir dans la Loi québécoise sur les Services de Santé et les Services sociaux, couvrant ainsi la personne de sa conception jusqu'à sa fin, dans les faits, de la responsabilité exclusive des provinces. Cette aide exceptionnelle sera bien définie, dans un cadre médico-légal, évalué périodiquement.

Le **Collectif Mourir digne et libre** vise notamment à promouvoir la décriminalisation et l'intégration de **l'aide médicale à mourir dignement et librement** dans la Loi québécoise sur les Services de Santé et les Services sociaux. Il entend organiser au printemps prochain, un premier colloque sur l'aide médicale active en fin de vie.

Chers médecins québécois, MERCI d'OSER, pour le bien de toutes et de tous.

Louis Blanchet, Yvon Bureau, Ghislain Leblond, membres du CMDL; Québec

Adhérents et supporteurs, pour nous joindre : collectifmdl@hotmail.com
www.yvonbureau.com

www.collectifmourirdigneetlibre.org (mise en ligne prévue début novembre 2009)